

Communiqué de votre Centre de Gestion Agréé  
sur le partenariat EXPERTS-COMPTABLES / BANQUES  
**favorable à nos adhérents**

Vous souhaitez un  
**CRÉDIT** À MOYEN TERME DE MOINS DE **25 000 €**

lié aux besoins de **TRÉSORERIE** et/ou  
de **DÉVELOPPEMENT** DE VOTRE ENTREPRISE

Exemples

- ① Décalage de trésorerie
- ② Amélioration de la structure financière
- ③ Embauche d'un salarié pour développer votre activité

**[www.financement-tpe-pme.com](http://www.financement-tpe-pme.com)**

POUR TÉLÉCHARGER LE DOSSIER RÉALISÉ PAR  
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

**Adressez-vous à votre Expert-Comptable**

pour

- établir le dossier de demande de crédit
- le valider
- l'adresser en ligne aux banques signataires de la Convention  
avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Conformément à l'accord intervenu  
**une réponse vous sera donnée par la banque dans les 15 jours de l'envoi  
et en cas de refus celui-ci devra être motivé**

Comme toujours, vous pouvez compter sur votre Expert Comptable !